

Fiche de Poste

Directeur(-trice) du Fonds de dotation « Patrimoine et solidarité en Anjou »

Le fonds de dotation permet - principalement sur le territoire du diocèse d'Angers - d'initier, promouvoir, organiser, financer et gérer toutes actions ou activités d'intérêt général, d'ordre culturel, sanitaire, humanitaire, éducatif reconnu, en cohérence avec la doctrine sociale de l'Eglise Catholique.

Le directeur (-trice) du Fonds de dotation « Patrimoine en Anjou » a pour mission de représenter, d'incarner et de faire connaître le fonds de dotation.

MISSIONS PRINCIPALES

Incarner et développer le fonds de dotation

- Représenter le fonds de dotation, l'incarner et diffuser son histoire et ses objectifs auprès de potentiels partenaires angevins
- Etre en lien avec des associations propriétaires susceptibles d'abonder au fond, lui apporter d'éventuels biens ou porteurs de projets - pour lesquels il est souhaité une pérenité de destination
- Etre en lien sur ces sujets avec le chargé de mission du fonds de dotation

Développer les actions du fonds de dotation notamment auprès d'institutions sanitaires, sociales, éducatives, humanitaires ou culturelles

- Entretenir et développer les relations avec les institutions notamment avec les directeurs et présidents de ces institutions
- Apporter une attention particulière aux relations avec les établissements sanitaires et sociaux
- Représenter Monseigneur DELMAS au Conseil d'Administration de toute association compatible avec son objet sur proposition du CA du fonds
- Etre force de proposition sur le développement de nouveaux partenariats entre les institutions et le fonds de dotation

MISSIONS PARTICULIERES

- Assurer la responsabilité du bon fonctionnement du fonds : Coordonner et informer
- Développer des liens avec les autres fonds de dotations des diocèses, en particulier ceux de la province
- Être à l'écoute et au service des porteurs de projets pour favoriser la subsidiarité
- Etablir une veille sur les structures, les projets et les biens qui pourraient être susceptibles de rentrer dans le champ d'action du fonds de dotation
- Etablir une communication juste et en accord avec le conseil d'administration et pour faire connaître le fonds de dotation et le développer

LIENS FONCTIONNELS

- Avec le conseil d'administration du fonds de dotation qui donne les orientations de l'activité du fonds et auquel le directeur (-trice) du fonds rend compte.
- Avec le chargé de mission du fonds de dotation
- Avec les équipes prestataires – en finance, immobilier et collecte
- Avec l'économiste et l'équipe diocésaine

COMPETENCES

- Ecoute
- Capacité à favoriser l'unité des équipes, la création de synergies et être un accélérateur
- Sens du service
- Unité des équipes